

IMPORTANT

REF : Dégâts de grand gibier

Bourges, le (cachet de la poste)

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de ce jour et conformément à la réglementation en vigueur, nous vous transmettons un imprimé de déclaration de dégâts causés par le grand gibier sur vos cultures.

Cet imprimé est à adresser sans délai pour des dégâts au semis, dès la constatation des premiers dégâts en cours de végétation, et **au moins 8 jours ouvrés avant la date de récolte** pour des dégâts constatés quelques temps avant la récolte de la culture concernée.

Un constat provisoire d'expert sera réalisé pour des dégâts au semis ou au stade végétatif et un constat définitif sera réalisé pour des dégâts d'avant récolte.

Après un constat provisoire, il faut obligatoirement adresser une nouvelle déclaration 8 jours ouvrés avant l'enlèvement de la récolte pour l'établissement d'une expertise définitive.

Il est impératif :

- de remplir l'imprimé de déclaration **avec précision** et dans son intégralité,
- **de nous fournir une copie de votre Relevé Parcellaire Graphique (photo aérienne PAC) en matérialisant les parcelles déclarées,**
- d'accompagner le jour de l'expertise les experts dans la ou les parcelle(s) afin de leur montrer les dégâts.

IMPORTANT :

Toute déclaration incomplète vous sera systématiquement retournée (Article R.426-12 du Code de l'Environnement), votre dossier ne sera donc pas instruit.

L'article R.426-11 du Code de l'Environnement précise :

- « Les frais d'estimation sont intégralement à la charge du réclamant lorsque les quantités déclarées détruites sont plus de 10 fois supérieures aux dommages réels et pour moitié lorsque cette surévaluation atteint 5 à 10 fois ».
- « Le seuil minimal donnant lieu à l'indemnisation est fixé à 3 % de la surface de la parcelle culturale détruite. Toutefois, les dégâts sont indemnisés lorsque leur montant, avant abattement, est supérieur à 230 € ».

Nous vous informons que, sauf opposition expresse de votre part, nous sommes susceptibles de transmettre vos coordonnées, à des fins de préventions et lutte contre les dégâts, à nos adhérents et/ou à la Direction Départementale des Territoires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRESIDENT,
J-C COTINEAU

DECLARATION DE TRAVAUX DE REMISE EN ETAT, DE RESSEMIS, DE REIMPLANTATION OU DE TAILLE



Cadre remis par l'estimateur départemental dès que différents travaux de remise en état ou autre ont été prévus

FDC :
Campagne : /
Numéro de dossier :
Date de réception : __/__/__
Estimateur(s) :

Le demandeur doit obligatoirement compléter les rubriques I à IV figurant ci-dessous. Toute déclaration qui ne comportera pas ces indications sera systématiquement rejetée et renvoyée au demandeur pour être complétée.

Cette déclaration doit être adressée en 2 exemplaires (bleu et jaune) à la Fédération Départementale des Chasseurs **une fois les travaux effectués**. Seul l'envoi de cette déclaration déclenchera la suite de la procédure susceptible d'aboutir au paiement d'une éventuelle indemnité de nature à couvrir les frais des travaux engagés pour minimiser la perte de récolte à venir.

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom et prénoms ou Raison sociale :
Représenté(e) par (nom et qualité) :
Adresse :
Code postal : Ville : Mail :
Téléphone : Portable : Télécopie :

II – DECLARATION :

Je déclare avoir effectué au __/__/__ les travaux de remise en état ☐, de ressemis ☐, de réimplantation ☐ selon les modalités prévues par l'estimateur départemental lors de l'expertise provisoire du __/__/__ à savoir :

III – DESCRIPTION DES TRAVAUX EFFECTUES :

	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
Commune (une déclaration par Commune) :				
Lieu dit				
Ilots PAC et/ou parcelle (Section - N° cadastraux)				
Nature de la prairie ou classe (référence à la typologie départ ^{ale})				
1 ^{ère} modalité de travaux (description)				
Superficie ou dénombrement (1 ^{ère} modalité)	ha ou U	ha ou U	ha ou U	ha ou U
2 ^{ème} modalité de travaux (description)				
Superficie ou dénombrement (2 ^{ème} modalité)	ha ou U	ha ou U	ha ou U	ha ou U
3 ^{ème} modalité de travaux (description)				
Superficie ou dénombrement (3 ^{ème} modalité)	ha ou U	ha ou U	ha ou U	ha ou U
Durée de remise en état manuelle	h	h	h	h

IV – OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles	Fait à :, le..... Signature
--------------------------	--

V – VERIFICATION DES TRAVAUX :

Cadre réservé à l'estimateur départemental

Je soussigné, estimateur départemental certifie :
- qu'aucun travail de remise en état n'a été effectué ☐
- que des travaux de remise en état ont été effectués ☐
Dans ce dernier cas, l'estimateur départemental doit remplir un dossier définitif.

Fait à :, le.....

Réclamant Estimateur
Signatures

Observations éventuelles :